

Lignes directrices pour fonctionnaires de patinage artistique



C'était il y a de nombreuses années.... Et maintenant ?

Adresses utiles

Direction

Swiss Ice Skating
Monsieur Matthias Baumberger
Haus des Sports
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen b. Bern

Téléphone: 031 / 359 73 60

E-Mail: info@swissiceskating.ch

Site internet : <https://www.swissiceskating.ch/fr>

Commission Figure

Monsieur Sandor Galambos
Weisslingerstrasse 11
8308 Illnau

Portable: 079 / 722 56 08

E-Mail: figure@swissiceskating.ch

Commission Technique Artistique

Madame Christiane Miles
Chemin Gotta-d'Or 5
1095 Lutry

Portable: 079 / 648 16 58

E-Mail: christiane@miles.ch

Site internet: <http://www.patinageromand.ch>

Responsable formation adultes

Madame Christine Blanc
Chemin du Crêt 4
1053 Cugy

Portable: 079 / 607 76 24

E-Mail: christine@blanc.onl

Union Internationale de Patinage (ISU)

Union Internationale de Patinage
Avenue Juste-Olivier 17
1006 Lausanne

Téléphone: 021 / 612 66 66

E-Mail: info@isu.ch

Site internet: <https://www.isu.org/>

Lignes directrices

1 Introduction

En patinage artistique, la **formation du juge** doit être l'une des priorités. Elle doit être structurée et échelonnée, et correspondre aux règlements de l'Union Internationale de Patinage (ISU).

Chaque fédération doit démontrer à l'ISU une structure solide. Dans cette optique, chaque maillon de la chaîne a son importance, car ce n'est qu'à cette condition que chacun - qu'il soit patineur, professeur ou juge - contribuera à la progression du patinage artistique en Suisse.

Se faire inscrire sur une liste de juges est certainement à la portée de n'importe quel membre d'un club. Mais, pour accéder aux plus hautes fonctions et devenir un juge confirmé, il faut beaucoup de disponibilité et de persévérance.

2 Le juge

2.1 Qualités personnelles

1. prendre plaisir à juger;
2. être en bonne condition psychique et physique;
3. être motivé et disponible;
4. être diplomate;
5. se comporter avec discrétion;
6. avoir une forte personnalité: prendre des responsabilités et les assumer;
7. avoir la capacité de prendre des décisions rapides. Souvent, la première idée est la bonne;
8. pouvoir communiquer, s'intégrer dans un groupe tout en gardant son opinion personnelle;
9. garder son calme et son sang-froid;
10. être intègre;
11. faire preuve de bon sens;
12. avoir confiance en soi;
13. être tolérant vis-à-vis de ses collègues.

2.2 Attitudes et compétences

Un juge est à même de:

1. faire preuve d'un état d'esprit positif, afin de pouvoir résoudre les divers problèmes rencontrés lors du jugement;
2. montrer de l'objectivité et ne pas utiliser sa position de juge pour régler des comptes;
3. être ponctuel et informé de ce qu'il va juger. Arriver suffisamment tôt pour :
 - saluer les patineurs, les professeurs, les parents et les collègues juges;
 - préparer ses feuilles de juge;
 - se préparer à juger;
4. être cohérent dans l'établissement de son jugement, car chaque patineur doit avoir les mêmes chances et être évalué selon les mêmes critères. Pas de favoritisme ni de discrimination;
5. juger objectivement. Ne pas tenir compte des entraînements, de la renommée des patineurs ou des résultats précédents;
6. rester neutre, impartial et ne pas se laisser influencer par les applaudissements du public, les professeurs, les parents, d'autres juges ou des membres de comités;

7. se souvenir que son comportement envers les professeurs, les parents et les autres juges est également déterminant pour sa carrière dans ce sport;
8. pouvoir recevoir les félicitations, mais également assumer les critiques (par exemple: les résultats des tests ne sont pas toujours une partie de plaisir);
9. savoir qu'un bon patineur n'est pas forcément un bon juge;
10. admettre qu'un parent de patineur et/ou un professeur ne sont pas forcément de bons juges non plus.

2.3 Méthodologie

1. Se former en permanence en se procurant et en étudiant les règlements de Swiss Ice Skating¹ et de l'ISU², ainsi que les communications et les circulaires transmises par les clubs ou la direction de Swiss Ice Skating.
2. Visiter régulièrement le site internet de Swiss Ice Skating <http://www.swissiceskating.ch>
3. Apprendre à évaluer les éléments techniques et apprendre à différencier les composantes artistiques.
4. Se constituer un classeur comportant:
 - les présentes « lignes directrices »;
 - les documents reçus aux cours;
 - les règlements et exigences des tests de l'ARP et de Swiss Ice Skating, compétitions du développement de la base, concours et championnats (à remettre à jour chaque saison; cf. § 4).
5. Assister régulièrement aux entraînements et accepter un maximum de convocations des clubs et de Swiss Ice Skating. Le seul fait de figurer sur la liste des juges ne suffit pas ! Chez les juges aussi, « la pratique fait le maître » !
6. Lors de compétitions, il est recommandé d'assister aux entraînements pour en évaluer le standard. Il faut alors s'isoler des autres juges et ne pas faire de pré-jugement. Le mieux est de ne rien écrire !
7. Il est indispensable de juger séparément chaque partie d'une compétition (programme court ≠ programme libre).
8. Etablir un protocole précis de votre jugement. Il faut pouvoir justifier chaque note à la fin d'une épreuve.
9. Demander au juge arbitre ou à d'autres juges expérimentés de pouvoir discuter de vos évaluations à la fin des programmes afin de pouvoir profiter de leur expérience et, ainsi, de s'améliorer.
10. Compléter le document de Swiss Ice Skating « Annonce de vos engagements » au fur et à mesure des événements que vous jugez, et le transmettre en fin de saison à l'adresse suivante: panels@swissiceskating.ch. Pour les juges ARP, vous le trouverez aisément sur le site de l'ARP <http://www.patinageromand.ch>.

¹ Les Statuts et Règlements techniques de Swiss Ice Skating sont disponibles sur le site www.swissiceskating.ch.

² Une liste des publications de l'ISU est disponible sur le site www.isu.org.

2.4 Statut d'amateur

Selon les règles générales de l'ISU (General Regulations 2018, règle 102) et de Swiss Ice Skating (Règlement technique, § 2.3.3), un juge se doit d'avoir gardé ou retrouvé un statut d'amateur.

La commission Figure autorise les candidats-juges 2^{ème} classe à fonctionner dans leur club en tant que moniteur et simultanément à commencer leur formation de juge. Par contre, cette situation ne peut durer lorsque l'on devient juge 2^{ème} classe. Il faut alors choisir l'une des deux filières: soit devenir juge, soit enseigner le patinage.

2.5 Indemnités

2.5.1 Juges

Swiss Ice Skating recommande le versement des indemnités suivantes pour les manifestations organisées et approuvées par Swiss Ice Skating:

- Voyage: billet de train 2^{ème} classe, ou, si l'accès n'est pas possible avec les transports publics, CHF 0.70 par kilomètre parcouru.
- Repas:
 - Petit-déjeuner: CHF 10.00 (pour autant qu'il ne soit pas inclus dans le prix de la chambre) si le juge doit quitter son domicile avant 7 heures ou s'il ne peut se rendre à la manifestation le jour même.
 - Repas de midi et du soir: CHF 40.00. Le repas du soir n'est indemnisé que si le juge rentre à son domicile après 19 heures ou s'il ne peut retourner chez lui le jour même. Cette indemnité n'est versée que si le repas n'est pas proposé par l'organisateur. L'absence volontaire à un repas proposé par l'organisateur ne donne pas droit à l'indemnité.
- Hôtel: si le juge ne peut se rendre à la manifestation ou retourner chez lui le jour même, l'organisateur réserve une chambre dans un hôtel et paie au juge le prix correspondant.
- Championnats suisses, Swiss Cup et sessions de tests 4-1: un défraiement forfaitaire supplémentaire de CHF 50.00 par jour est versé par l'organisateur.

2.5.2 Candidats-juges

Concernant les personnes qui fonctionnent en tant que candidats-juges dans les compétitions régionales, les tests ou les concours de clubs, la commission Figure de Swiss Ice Skating recommande qu'ils soient dédommagés par le club auquel ils appartiennent. En effet, il est dans l'intérêt de ce dernier de favoriser la formation continue de ses juges.

3 Structure par classes: objectifs et critères de promotion

Les diverses classes sont définies dans le Règlement technique de Swiss Ice Skating, § 2.3.2. Le présent document a pour but de préciser:

- les attentes envers les juges dans chaque classe, leurs droits et leurs devoirs;
- les critères de promotion d'une classe à l'autre.

3.1 Attentes envers les juges

- Il est de la responsabilité de chaque juge de prendre en charge sa formation, de se proposer pour avoir des activités. Chacun est responsable de la progression de sa carrière personnelle.
- Il ne faut pas attendre passivement les convocations des clubs ou de la commission Figure.

3.2 Que faire pour devenir:

3.2.1 Candidats-juges 2^{ème} classe

- être de nationalité suisse ou permis « C »;
- avoir 18 ans au minimum; *Les patineurs actifs sont autorisés à participer aux cours de juges avant l'âge de 18 ans. La participation compte pour leur future carrière de juge. Age minimal requis: 16 ans révolus.*
- posséder des connaissances techniques et artistiques approfondies en patinage.
- au moins un engagement à l'essai lors d'une compétition locale de patinage artistique.

En outre, pour cette catégorie, les candidats:

- sont nommés par les clubs et annoncés chaque année à Swiss Ice Skating;
- sont formés dans leur club ou leur région et si possible conseillés par un juge confirmé;
- prennent connaissance des documents nécessaires à l'exercice de leur fonction (cf. § 4);
- discutent si possible de leur jugement avec d'autres collègues juges.

3.2.2 Juges 2^{ème} classe

- avoir été candidat-juge 2^{ème} classe pendant 2 ans (Les anciens participants aux championnats suisses avec au moins le test de libre Inter Or peuvent être promus juge 2^{ème} classe ou candidat 1^{ère} classe selon une procédure accélérée);
- peut juger des tests 6^è et 5^è et des concours de club;
- avoir participé à 2 cours de juges locaux ou régionaux;

- c'est le club qui propose la promotion au rang de juge 2^{ème} classe. Il doit alors s'assurer que le candidat-juge 2^{ème} classe a jugé activement et répondu aux exigences. La proposition est examinée par la commission Figure. Avoir été candidat-juge 2^{ème} classe pendant 2 ans ne donne pas un droit à être promu. La décision de promotion est basée sur les compétences du juge et les qualifications obtenues en tant que candidat-juge 2^{ème} classe;

Pour cette catégorie, les juges se conforment également aux points complémentaires cités pour les candidats-juges 2^{ème} classe.

3.2.3 Candidats-juges 1^{ère} classe

- avoir été juge 2^{ème} classe pendant 2 ans avec succès;
- c'est le club qui propose la promotion au rang de candidat-juge 1^{ère} classe. Il doit alors s'assurer que le juge 2^{ème} classe a jugé activement et répondu aux exigences. La proposition est examinée par la commission Figure. Avoir été juge 2^{ème} classe pendant 2 ans ne donne pas un droit à être promu. La décision de promotion est basée sur les compétences du juge et les qualifications obtenues en tant que juge 2^{ème} classe;

les candidats doivent:

- participer obligatoirement au cours national de perfectionnement ou à un cours régional reconnu;
- affiner la compréhension des éléments techniques et des composantes artistiques;
- exercer des jugements comportant 15-20 patineurs au moins;
- se familiariser avec des compétitions comportant programme court et programme libre;
- échanger des opinions avec le jury en participant notamment aux réunions de juges;
- être actifs dans leurs clubs.

3.2.4 Juges 1^{ère} classe

- avoir été candidat-juge 1^{ère} classe pendant 2 ans;
- avoir suivi 2 cours nationaux de perfectionnement;
- c'est le club qui propose la promotion au rang de juge 1^{ère} classe. Il doit alors s'assurer que le candidat-juge 1^{ère} classe a jugé activement et répondu aux exigences. La proposition est examinée par la commission Figure. Avoir été candidat-juge 1^{ère} classe pendant 2 ans ne donne pas un droit à être promu. La décision de promotion est basée sur les compétences du juge et les qualifications obtenues en tant que candidat-juge 1^{ère} classe
- en vue de la promotion en juge 1^{ère} classe, la commission Figure convoque le candidat-juge 1^{ère} classe à des engagements comme juge à l'essai lors d'un championnat national et d'une session de tests 4-1. Le candidat doit avoir obtenu un résultat satisfaisant;
- cette classe permet de juger l'ensemble des tests de Swiss Ice Skating et les championnats nationaux.

3.2.5 Juge national

- Au moins 3 ans de pratique comme juge 1^{ère} classe
- Avoir suivi les cours nationaux de perfectionnement
- La Commission artistique de Swiss ICe Skating peut promouvoir un juge au rang de juge national
- Aptitude et disposition à assumer la fonction de Juge-arbitre
- 30 ans révolus (Exceptions peuvent être accordées par la commission Artistique de Swiss Ice Skating)

4 Règlements et exigences des tests, compétitions du développement de la base, concours et championnats saison 2021-2022

4.1 Règlements ARP

- Compétitions – généralités
- Compétitions – conditions techniques
- Tests
- Licences
- Compétitions permettant de valider des tests

4.2 Règlements Swiss Ice Skating

- Règlement technique
- Championnats – conditions de participation (y compris les annexes relatives aux éléments requis)
- Championnats – annonces
- Swiss Cup
- Sport de base
- Libre – tests
- Style – concours
- Style – tests
- Licences
- Frais

4.3 Règlements ISU

- ISU General Regulations 2018
- ISU Special Regulations & Technical Rules 2018
- ISU Communications
 - 2342 Code de déontologie 2020
 - 2265 Code de déontologie pour officiels en service
 - 2253 Grille des valeurs
 - 2334 Degrés de difficulté et lignes directrices pour noter la qualité de l'exécution
 - 2396 Lignes directrices pour les compétitions internationales Novice
 - 2267 Procédure applicable en cas d'urgence médicale sur la glace

Objectifs

Candidats-juges 2^{ème} classe

1^{ère} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe;
- Participer comme candidat-juge à au moins une session de tests de club;
- Participer comme candidat-juge à au moins une compétition de club.

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Prendre connaissance des règlements techniques de Swiss Ice Skating;
- Assister comme spectateur ou comme candidat-juge à une session de tests 6-5;
- Assister comme spectateur ou comme candidat-juge à une compétition de libre ou un concours régional (programme libre) et juger « en blanc ».

2^{ème} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe;
- Juger au moins une session de tests de club;
- Participer comme candidat-juge à au moins une session de tests 6-5;
- Participer comme candidat-juge à au moins une compétition de club.

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Prendre connaissance des règlements techniques de Swiss Ice Skating;
- Participer comme candidat-juge à une compétition de libre ou un concours régional (programme libre);
- Assister comme spectateur à une compétition des championnats suisses Championnats romands ou Swiss Cup, ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres et juger « en blanc » depuis les gradins.

Recommandation générale

Vous avez la possibilité de vous inscrire comme candidat-juge dans les compétitions romandes. A vous de saisir cette opportunité.

Objectifs

Juges 2^{ème} classe

1^{ère} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe;
- Juger au moins une session de tests de club;
- Juger au moins une session de tests 6-5;
- Juger au moins une compétition de club;
- Participer comme candidat-juge à au moins une compétition de libre.

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Prendre connaissance des règlements techniques de Swiss Ice Skating;
- Assister comme spectateur à une session de tests 4-1;
- Assister comme spectateur à une compétition des championnats suisses, Championnats romands ou Swiss Cup, ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres et juger « en blanc » depuis les gradins.

2^{ème} année + années supplémentaires si nécessaire

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 2^{ème} classe;
- Juger au moins une session de tests de club;
- Juger au moins une session de tests 6-5;
- Juger au moins une compétition de club;
- Juger et/ou participer comme candidat-juge à au moins une compétition de libre ou un concours régional (programme libre).

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Prendre connaissance des règlements techniques de Swiss Ice Skating;
- Assister comme spectateur à au moins une session de tests 4-1;
- Assister comme spectateur ou comme candidat-juge à une compétition des championnats suisses, Championnats romands ou Swiss Cup, ou à une autre compétition avec programmes courts et programmes libres et juger « en blanc » depuis les gradins.

Objectifs

Candidats-juges 1^{ère} classe

1^{ère} année

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 1^{ère} classe (national ou régional reconnu);
- Connaître les règlements techniques de Swiss Ice Skating;
- Juger au moins une session de tests 6-5;
- S'inscrire pour participer comme candidat-juge à une session de tests 4-1;
- Juger au moins une compétition régionale, Swiss Cup ou autre compétition avec programmes courts et programmes libres.

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Juger une session de tests de club;
- Juger une compétition de club;
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision et essayer de juger.

2^{ème} année + années supplémentaires si nécessaire

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 1^{ère} classe (national ou régional reconnu);
- Connaître les règlements techniques de Swiss Ice Skating;
- Juger au moins une session de tests 6-5;
- S'inscrire pour participer comme candidat-juge à une session de tests 4-1;
- Juger au moins une compétition régionale, Swiss Cup ou autre compétition avec programmes courts et programmes libres;
- Effectuer un examen pratique lors d'un championnat national et d'une session de tests en vue d'une éventuelle promotion.

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements;
- Juger une session de tests de club;
- Juger une compétition de club;
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision et essayer de juger.

Objectifs

Juges 1^{ère} classe

Exigences minimales

- Participer au cours de juges 1^{ère} classe (national ou régional reconnu);
- Connaître de manière approfondie les règlements techniques de Swiss Ice Skating;
- Posséder de bonnes connaissances d'anglais
- Posséder des aptitudes administratives
- Juger au moins une session de tests 6-5;
- Juger au moins une session de tests 4-1;
- Juger au moins une compétition régionale, Swiss Cup ou autre compétition avec programmes courts et programmes libres.

Activités recommandées

- Fréquenter régulièrement les entraînements et contrôler les programmes des patineurs;
- Juger une session de tests de club;
- Juger une compétition de club;
- S'inscrire pour participer comme juge à une compétition des championnats suisses, ou juger « en blanc » depuis les gradins;
- Regarder les retransmissions de compétitions internationales à la télévision et essayer de juger;
- Prendre connaissance des règlements pour la catégorie « Couples ».

5 Technical controller et Technical Specialists

5.1 Classes

Les Technical Controller et Technical Specialists sont répartis dans les classes suivantes :

- c) candidats
- d) tests et compétitions
- e) national
- f) international
- g) ISU

5.2 Exigences personnelles pour technical controller (TC)

- Juge national ou de classe supérieure
- Qualification amateur conformément aux directives de l'ISU en vigueur
- 24 ans révolus et pas encore 70 ans
- Connaissances pointues des aspects techniques du patinage artistique
- Bonne communication orale en anglais
- Aptitude à donner des consignes et à les exécuter en équipe
- Observation stricte des règlements SIS et ISU en vigueur

5.3 Exigences personnelles pour technical specialists (TS)

- Ressortissant suisse ou étranger avec permis de séjour « B »
- 24 ans révolus et pas encore 65 ans
- Connaissances pointues des aspects techniques du patinage artistique
- Au moins un engagement hebdomadaire en patinage artistique en tant qu'entraîneur ou patineur
- Avoir été un sportif d'élite en patinage artistique (au min. au niveau national) et être détenteur du test de libre Argent de Swiss Ice Skating
- Bonne communication orale en anglais
- Aptitude à donner des consignes et à les exécuter en équipe
- Observation stricte des règlements SIS et ISU en vigueur
- La qualification amateur selon les directives de l'ISU en vigueur n'est pas une exigence. Pour les anciens patineurs, un délai d'attente de deux ans après la fin de leur carrière de patineur (dans une catégorie de championnat) est exigé avant qu'ils puissent accepter des engagements en tant que TS ou ATS.

5.4 Activités requises pour TC et TS

5.4.1 c) Candidats

- Participation annuelle à un cours TC/TS reconnu par la Commission Artistique de SIS
- Au moins quatre engagements annuels lors de différentes compétitions.
Les candidats TC et TS ne sont pas habilités à exercer leur fonction lors de tests SIS ou de compétitions nationales

d) Tests et compétitions

e) National

- Participation annuelle à un cours TC/TS reconnu par la Commission Artistique de SIS. des exceptions peuvent être accordées par la Commission Artistique de SIS
- Au moins quatre engagements annuels lors de tests SIS ou de différentes compétitions
- Les TC et TS nationaux sont habilités à exercer leur fonction lors de tous les tests, compétitions et championnats régionaux et nationaux en patinage artistique
Les TC nationaux peuvent exceptionnellement également fonctionner comme TS et inversement.

5.5 Promotion

5.5.1 c) Candidats TC

- Les juges de classe nationale ou supérieure qui veulent assumer la fonction de TC en patinage artistique doivent être proposés par leur club ou par une association régionale à la Commission Artistique de SIS en tant que candidat TC

5.5.2 c) Candidats TS

- Les anciens participants aux Championnats suisses de patinage artistique avec au moins le test Argent de Swiss Ice Skating ainsi que les entraîneurs qui veulent assumer la fonction de TS en patinage artistique doivent être proposés par leur club à la Commission Artistique de SIS en tant que candidat TS.

La Commission Artistique de SIS décide de l'admission dans le registre des fonctionnaires.

5.5.3 d) Tests et compétitions

e) National

- Une activité suffisante reconnue est déterminante pour la nomination en tant que TC pour tests et compétitions resp. TC national, ainsi que pour la nomination en tant que TS pour tests et compétitions resp. TS national
- Sont requis au moins deux ans de pratique reconnue en tant que TC pour tests et compétitions resp. comme TS pour tests et compétitions.

- En vue de la promotion en catégorie TC national resp. TS national, le candidat est convoqué par la Commission Artistique de SIS à des engagements lors de deux championnats suisses de saisons différentes.
- La promotion des TC et TS est de la compétence exclusive de la Commission Artistique de SIS en accord avec le Comité directeur de SIS.

5.5.4 Conflits d'intérêt

Les directives établies par l'ISU et Swiss Ice Skating concernant les conflits d'intérêt doivent être respectés.

Exemples :

- Aucun TS ne doit juger un patineur qu'il entraîne lui-même, même si celui-ci est accompagné par un autre entraîneur ce jour-là.
- Des personnes apparentées au patineur participant au concours et des parents de l'entraîneur d'un patineur participant au concours ne peuvent être engagés dans le panel.
- Deux membres de la même famille peuvent fonctionner en même temps dans le panel à condition que l'un soit dans le jury et l'autre dans le panel technique. Par contre deux membres de la même famille ne peuvent pas fonctionner simultanément dans le jury resp. dans le panel technique.

6 Les fonctionnaires de support

6.1 Généralités

Le terme fonctionnaire de support s'applique à :

- Data Operator
- Replay Operator
- Comptable
- Responsable du système
- Camera Operator

6.2 Classes

Les fonctionnaires de support sont répartis dans les classes suivantes :

- c) Candidats Fonctionnaires en cours de formation dans leur fonction, qui ne sont pas encore habilités à fonctionner lors de tests SIS ou compétitions nationales.
- d) Beginner Fonctionnaires expérimentés dans leur fonction, qui sont habilités à fonctionner lors de tous les tests et compétitions (exceptés les championnats suisses).
- e) Advanced Fonctionnaires très expérimentés dans leur fonction, qui sont habilités à fonctionner lors de tous les tests, compétitions et championnats nationaux.

Les classes c) à e) s'appliquent aux Data Operators, Replay Operators et comptables.

Les fonctions Camera Operator et responsable du système ne sont pas réparties en classes.

6.3 Exigences personnelles pour Data Operator et Replay Operator

- 18 ans révolus et pas encore 65 ans
- Connaissances pointues des aspects techniques du patinage artistique
- Bonne communication orale en anglais : minimum niveau B1 de l'échelle globale du cadre européen relatif aux langues émis par le Conseil de l'Europe
- Bonnes connaissances en informatique et habitude à travailler avec des écrans tactiles
- Aptitude à recevoir des consignes et à les exécuter en équipe
- Observation stricte des règlements SIS et ISU en vigueur

6.4 Exigences personnelles pour Comptable

- 18 ans révolus
- Bonnes connaissances en informatique et connaissance d'ISUCalcFS ainsi que des points de recoupement
- Bonne communication écrite en anglais : niveau B1 de l'échelle globale du cadre européen relatif aux langues émis par le Conseil de l'Europe
- Bonne capacité de communication, discrétion et habileté diplomatique
- Aptitude à rester calme dans un environnement sous pression
- Aptitude à recevoir des consignes et à les exécuter en équipe
- Observation stricte des règlements SIS et ISU en vigueur

6.5 Exigences personnelles pour Camera Operator

- Connaissance de base du patinage
- Habitude à travailler avec une caméra vidéo
- Expérience de l'enregistrement vidéo de patineurs
- Aptitude à recevoir des consignes et à les exécuter en équipe

6.6 Exigences personnelles pour Responsable du système

- Bonnes connaissances en informatique, habitude à travailler avec des écrans tactiles et connaissance des points de recoupement
- Discrétion et habileté diplomatique
- Aptitude à rester calme dans un environnement sous pression
- Aptitude à recevoir des consignes et à les exécuter en équipe

6.7 Activités requises pour les Data Operator, Replay Operator et comptable

c) Candidats

- Engagements à l'essai lors de tests et de compétitions locales
- Participation à un cours de formation reconnu par la commission Support technique de SIS

d) Beginner

- Au moins un engagement reconnu lors de tests SIS, de championnats régionaux ou de concours nationaux (entre autres Swiss Cup) lors de la saison précédente
- Participation à un cours de formation reconnu par la commission Support technique de SIS lors des deux saisons précédentes

e) Advanced

- Au moins trois engagements reconnus lors de tests SIS, de championnats régionaux, de concours nationaux (entre autre Swiss Cup) ou de championnats nationaux lors de la saison précédente
- Participation à un cours de formation reconnu par la commission Support technique de SIS lors de la saison précédente

Swiss Ice Skating tient un registre des fonctionnaires des diverses disciplines qui est publié deux fois par an, le 1^{er} juillet et le 1^{er} décembre.

Les clubs et Associations régionales sont habilités à annoncer leurs fonctionnaires de support dans leurs fonctions et classes respectives pour la saison suivante à la commission Support technique de SIS jusqu'au 1^{er} mai.